



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 54562

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des membres du mouvement du Falun gong en Chine. En effet, ce mouvement spirituel, adepte d'une certaine hygiène de vie, est une spécificité culturelle chinoise. Depuis dix ans, les autorités chinoises ont mis en oeuvre une politique de répression systématique envers ses adeptes. Aussi, elle lui demande quelles initiatives le Gouvernement entend entreprendre pour favoriser la pratique des libertés individuelles et défendre la liberté d'expression en Chine.

Texte de la réponse

La France reste vigilante sur la question du respect par la Chine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle a suivi avec attention les mesures de répression dont font l'objet en Chine, les membres du mouvement Falungong depuis 1999. Sans porter d'appréciation sur la nature du mouvement Falungong, la France entend continuer ses efforts en faveur du respect par la Chine des droits et des libertés fondamentaux. De manière constante, notre pays, en lien avec ses partenaires européens, appelle l'attention de la Chine sur la nécessité de permettre une plus grande liberté d'expression et d'édifier un véritable État de droit en Chine. Ces messages sont notamment transmis dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'Homme dont la dernière session a eu lieu à Prague en mai.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54562

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6798

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7821